



Pôle Nantes Centralité

Décision n° 2022-1434

Objet : Commune- rue de Lourmel – Déclassement de la parcelle cadastrée section WZ numéro 230. Cession à la SCCV CARROUSEL du lot volume 2

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.1.2. a. et 11.4.6.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser toute cession immobilière, ou tout apport en nature, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires, lorsque le montant du bien (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique), hors indemnités et frais d'acte ou de procédure, est inférieur à 180 000 € HT, et pour prononcer le déclassement du domaine public préalablement à la réalisation de ladite cession,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la proposition d'achat présentée par la SCCV CARROUSEL relative à l'acquisition d'un lot volume n°2 sur la parcelle cadastrée section WZ numéro 320 située rue de Lourmel sur la commune de Nantes en vue d'être intégré dans un programme immobilier,

Vu l'avis favorable de France Domaine n°2022-44109-88021 en date du 28 novembre 2022,

Considérant que ce volume ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole, s'agissant d'un volume aérien situé au-dessus du volume conservé par Nantes Métropole lequel est affecté à la circulation piétonne,

Considérant que Nantes Métropole doit procéder au déclassement dudit volume dépendant de ladite parcelle, préalablement à sa cession,

Considérant que ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et que par conséquent aucune enquête publique préalable au sens de l'article L141-3 du code de la voirie routière ne s'est avérée nécessaire,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221216-2022_1434DEC-AU
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Considérant que le lot volume n°2 sur la parcelle cadastrée section WZ numéro 230 ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation,

Considérant que la valeur vénale du lot volume n°2 sur la parcelle cadastrée section WZ numéro 230 est inférieure à 180 000 euros HT,

Décide

Article 1. De décider du déclassement du lot volume n°2 dépendant de la parcelle située à Nantes- rue de Lourmel – et cadastrée section WZ numéro 230, d'une contenance de 14,00 m²

Article 2. De procéder à la cession au profit de la SCCV CARROUSEL du lot volume n°2 dépendant de la parcelle située à Nantes- rue de Lourmel – et cadastrée section WZ numéro 230, d'une contenance de 14,00 m², pour un montant de 5000,00 € TTC.

Article 3. Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Article 4. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **16 DEC. 2022**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

20 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221216-2022_1434DEC-AU
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022